



Impri

Rivière-du-Loup

6211-09-011

ONLINE IMPRESSION inc.

BORDEREAU DE TÉLÉCOPIE 3591

CENTRE-VILLE

445, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup

Tél. : (418) 862-4348

Fax : (418) 862-4582

Courriel : imprimerielimpression@bellnet.ca

FAX : (418) 981-8686

Date : 12 AVRIL 2006

Destinataire : SKYPOWER WIND ENERGY FUND LP

Objet : MISE EN DEMEURE, DATÉE 11 AVRIL 2006, ADRES-
SÉE À SKYPOWER WIND ENERGY FUND LP, PAR
GASTON HERVIEUX.

MESSAGE

1. Vous trouverez sous ce pli la position adoptée en conséquence de contournement de lois/règlements par des décideurs... et par défaut d'absence d'études sur l'avis/avis tant par les instances officielle que par votre consultant désigné par transfert de responsabilité gouvernementale; par GASTON HERVIEUX, 2 pages.

2. Ci-joint, copie de la demande d'audience publique que j'ai adressée le 7 AVRIL 2006, datée 8 AVRIL 2006, au ministre du Développement durable, de l'environnement et des parcs [PROJET D'IMPLANTATION DU TERMINAL MÉTHANIER << L'ÉNERGIE CACOUNA >>], QUÉBEC - CANADA.

Gaston Hervieux

Expédié par : GASTON HERVIEUX

Nombre de page(s)
à venir

3

S.C. 214

GASTON HERVIEUX

SOUS TOUTES RÉSERVES

QUE DE DROIT

SANS PRÉJUDICE

LE 11 AVRIL 2006

(2 PAGES)

SKYPOWER WIND ENERGY FUND LP
FAX (416) 981-8686

+1 PAGE
(DEMANDE D'AU-
DIENCE PUBLIQUE
« ÉNERGIE (ALOUA) »)

À QUI DE DROIT,

P.S. ■ CONSERVANT TOUT AUTRE DROIT DE RECOURS
DÉCOULANT DUDIT PROJET.

1. PAR CONTOURNEMENT DE LOIS/RÈGLEMENTS UN CERTIFICAT D'AUTORISATION A ÉTÉ ÉMIS PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS; AUTORISANT LA CIE SKY POWER À ÉRIGER TROIS (3) ÉOLIENNES EST SUR LE RANG DE LA MONTAGNE SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE, PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA...
2. IL APPERT QUE LA CIE SKYPOWER N'AURAIT PAS PROJETÉ D'INSTALLER, À L'ENDROIT PRÉCITÉ, LESDITES ÉOLIENNES DANS LA MESURE OÙ ELLE AURAIT SU QUE CES DERNIÈRES ALLAIENT SE RETROUVER AU COEUR D'UN CORRIDOR MIGRATOIRE, ENTRE AUTRES, DE L'ORÉ BLANCHE ET DE L'OUTARDE.
3. DÈS LORS, IL EST DEMANDÉ À LA CIE SKY POWER DE NE PAS INSTALLER D'ÉOLIENNES À L'INTÉRIEUR DUDIT CORRIDOR MIGRATOIRE CAR AUTREMENT NOUS...2

DEVONS PROCÉDER DEVANT LES TRIBUNAUX;
SANS AUTRE AVIS NI DÉLAI... (P.S.)...

2/

4. SIGNALANT D'AUTANT PLUS QU'AUCUNE ÉTUDE RELEVANT D'UNE DÉMARCHÉ SCIENTIFIQUE N'A PU ÊTRE RÉALISÉ JUSQU'À CE JOUR ET QUE CETTE ÉTUDE DOIT ÊTRE FAITE AU COURS DE PLUSIEURS SAISONS PAR LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE BUREAU D'AUDIÉNGE PUBLICUE DANS LE RAPPORT-BASE #190...
5. UN RISQUE D'IMPACT MAJEUR EST APPRÉHENDÉ TANT QU'ÀUX COLLISION POSSIBLE DE VOILIERS D'OISEAUX MIGRATEUR AVEC LES ÉOLIENNES...
6. COMPTE TENU DE L'IMMENSITÉ DU TERRITOIRE DU QUÉBEC ET DU RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉNERGIE D'HYDRO-QUÉBEC TOUT PROJET ÉOLIEN DEVRAIT SE RÉALISER HORS VUE DES LIEUX HABITÉS, À FORT POTENTIEL RÉCRÉO-TOURISTIQUE, DES CORRIDORS MIGRATOIRE, ETC.
7. À NOTRE AVIS, TOUT PROJET DE PARC ÉOLIEN DE L'ENVERGURE DU PROJET SKY POWER AURAIT AVANTAGE À NE PAS S'INSTALLER EN TERRITOIRE HABITÉ, DONT SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE.
8. LE FAIT DE NE PAS VOULOIR VOUS INSTALLER EN DEHORS DE LA VUE DE LIEUX HABITÉS ET HORS ZONE AGRICOLE (EMPIÈTEMENT) OCCASIONNE ET OCCASIONNERA LA HAUSSE DES COÛTS D'ÉLECTRICITÉ POUR LE CONSOMMATEUR (REDEVANCES...)
9. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE NE POURRA PAS SE RÉALISER AU QUÉBEC SANS PASSER PAR LA NATIONALISATION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUE DONT L'ÉLECTRICITÉ.

Gaston Hervieux
GASTON HERVIEUX

C.C.X.H.

GASTON HERVIEUX

F

DOCUMENT À PRÉCISION??
À SUIVRE ...

LE 8 AVRIL 2006

MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT
MONSIEUR LE MINISTRE CLAUDE BÉCHARD.

DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE
PROJET D'IMPLANTATION DU TERMINAL MATHANER
ÉNERGIE CACOUNA

1. DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE ET DE MORATOIRE CAR IL Y A LIEU À FRACTIONNEMENT DE PROJET (GAZOUC-COJÉNÉRATION) DANS UN CONTEXTE OÙ LE QUÉBEC POSSÈDE LA RESSOURCE ÉNERGÉTIQUE (ÉLECTRICITÉ) PROPRE POUR S'AUTO-SUFFIRE SANS DEVOIR ALLER À METTRE EN PÉRIL SON ENVI-
RONNEMENT, SA FAUNE, SA FLORE, LA SANTÉ PUBLIQUE.
2. LE PROMOTEUR A SIGNALÉ SON INTENTION D'ALLER À L'ENCONTRE DE LOIS/RÈGLEMENTS PROTÉGEANT DES ESPÈCES EN PÉRIL, SOIT EN ALTÉRANT, PERTURBANT, AFFECTANT LE MILIEU, L'HABITAT DE DITES ESPÈCES.
3. LE PROMOTEUR « ÉNERGIE CACOUNA » VEUT S'INSTALLER DANS UN MILIEU À FORT POTENTIEL D'UN DÉVELOPPEMENT RÉCRÉO-TOURISTIQUE ET SE FAIRE UNE NUISANCE AU POTENTIEL DU PORT DE GROS CACOUNA TANT QU'À UNE UTILISATION CONCORDANTE AVEC LES VUES DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.
4. PLUSIEURS SUBSTANCES OU PRODUITS DANGEREUX, TANT DANS LEUR DESCRIPTION, UTILISATION, SYNERGIE, DISPOSITION, RETOMBÉES SUR LES TERRES AGRICOLES, ETC. NE SONT PAS ASSEZ ÉLABORÉS PAR LE PROMOTEUR.
5. LE PROMOTEUR PARAÎT VOULOIR REPORTER À L'INFÉRIEURE DÉTAILLÉE DES RÉPONSES À SES QUESTIONS QUI DOIVENT ÊTRE RÉPONDUES MAINTENANT.
6. LES EFFETS GLOBAL DE CE PROJET À MOYEN LONG TERME SUR LE MILIEU, LA SANTÉ PUBLIQUE ETC; DOIVENT ÊTRE INVESTIGÉS D'AVANTAGE.

Gaston Hervieux
GASTON HERVIEUX

C.C.H.

04/12/06

RAPPORT DE VÉRIFICATION DE TRANSMISSION

HEURE : 04/12/2006 11:55
NOM : IMPRIMERIE IMPRESSIO
FAX : 418-862-4582
TÉL :
#SER. : 000G5J410065

DATE, HEURE
NUMÉRO/NOM FAX
DURÉE
PAGE(S)
RÉSULTAT
MODE

04/12 11:52
914169818686
00:02:05
04
OK
STANDARD
MCE